

de la tâche que doivent accomplir les consortiums créés en vue de soutenir la politique de développement de la Grèce et de la Turquie.

Les ministres ont pris note avec satisfaction des conclusions auxquelles a abouti le premier examen annuel de la politique d'aide des membres du comité d'aide au développement. Ils ont reconnu la nécessité de poursuivre une action concertée, en vue d'augmenter le volume et l'efficacité de l'aide accordée aux pays en voie de développement et de relier plus étroitement l'aide aux efforts de développement entrepris par les pays bénéficiaires eux-mêmes. L'existence d'un programme d'aide devrait constituer un élément normal de la politique de chacun des pays membres développés. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la décision prise de créer un centre de développement, dont il appartiendra à l'organisation de préparer les travaux.

Dans le domaine des échanges, des tâches importantes devront être accomplies. Pour que les pays moins développés réalisent une amélioration substantielle de leur niveau de vie, les efforts dans le domaine de l'aide doivent être complétés par des politiques tendant à accroître leurs recettes en devises et à élargir les débouchés pour leurs produits, y compris leurs articles manufacturés. A cet égard, les ministres ont recommandé que les pays membres s'efforcent d'élaborer, dans le cadre de l'organisation, des politiques qui tiennent pleinement compte de l'interdépendance des échanges et de l'aide. L'organisation devra examiner, en fonction de l'évolution des négociations sur l'élargissement de la communauté économique européenne ouvertes par la loi américaine sur le développement des échanges, comment elle pourrait le mieux contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, ainsi que le prévoit la convention.